

Matière verte

Programme d'accompagnement
et de certification

2024-2025



PROGRAMME
matière VERTE

Avec le soutien de
Québec 

Table des matières

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse	3
2. Présentation du programme Matière verte	4
3. Devenir membre du programme	5
4. Le volet certification	7
4.1 Processus de certification	7
4.2 Critères des niveaux de la certification	8
5. Inscription	10
5.1 Date limite et avantages	10
5.2 Frais d'inscription	11
5.3 Les étapes pour rejoindre le programme	12
5.4 Conditions d'annulation	12
6. Dates importantes	13

Pour nous joindre

Par la poste

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

En ligne

programmes@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca

Sur les réseaux sociaux

 www.facebook.com/environnement.jeunesse

 www.instagram.com/enjeuquebec/

 www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse

 <https://www.tiktok.com/@enjeuquebec>

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement (ÉRE) qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers des projets éducatifs et les inciter à agir dans leurs milieux respectifs. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir de manière pertinente, libre et éclairée ;
- Informer et former les jeunes et les personnes intervenantes sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les personnes intervenantes dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'ERE ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENvironnement JEUnesse touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

2. Présentation du programme Matière verte

Créé en 2020, le programme d'accompagnement et de certification Matière verte proposé par ENvironnement JEUnesse s'adresse aux **écoles primaires et secondaires du Québec**, tant publiques que privées. C'est un parcours d'accompagnement avec la possibilité d'obtenir une reconnaissance via un processus de certification.

La richesse du programme Matière verte réside également dans la **force du réseau** qui s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes et le rayonnement de projets porteurs.

La participation au programme implique l'engagement du milieu envers l'éducation relative à l'environnement, dont des éléments de définition se trouvent ci-dessous.

À travers le volet **accompagnement**, l'équipe d'ENvironnement JEUnesse offre un soutien adapté aux écoles primaires et secondaires en encourageant l'éducation relative à l'environnement et en facilitant la mise en place d'une gestion durable au rythme de chaque milieu. Les membres du programme inscrits au volet accompagnement recevront une **attestation de participation** au programme pour l'année scolaire complétée.

Le volet **certification** (facultatif) est divisé en cinq niveaux permettant d'avancer pas à pas tout en faisant reconnaître les efforts et les réalisations s'inscrivant dans une démarche à long terme. Les membres du programme ayant réussi tous les critères du niveau visé de la certification recevront un **certificat de reconnaissance** pour l'année scolaire complétée. Ce certificat est témoin de la démarche environnementale mise en place par l'établissement.

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE)

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, à favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux et à offrir des pistes pour l'amélioration de la pédagogie.

Pour y parvenir, l'ÉRE développe de réelles compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) notamment d'ordre éthique, critique, politique, esthétique et heuristique (résolution de problèmes). Elle accompagne la structuration du *vouloir-agir* et du *pouvoir-agir* qui constituent des conditions essentielles au déploiement de telles compétences. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui. En ce sens, l'éducation relative à l'environnement ne constitue pas une « éducation à » parmi d'autres. Elle constitue une authentique dimension de l'éducation fondamentale.

Dans le cadre du programme Matière verte, les savoirs-agir peuvent se traduire à travers les activités de formation exigées dès le deuxième niveau, qui rejoignent le développement de compétences personnelles et collectives qui vont au-delà de la sensibilisation à un enjeu donné. Le vouloir-agir peut s'exprimer dans les discours, les orientations et les priorités à même la politique environnementale. Enfin, le pouvoir-agir, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l'implication effective des élèves au sein du comité environnemental ou par la participation des jeunes à des audiences et des consultations publiques, par exemple.

Concrètement, l'éducation relative à l'environnement se traduit entre autres par :

- Une abondance de courants pédagogiques : naturaliste, conservationniste, résolutique, systémique, éthique, biorégionaliste, pratique, critique, féministe, ethnographique, etc.
 - Soutenir les élèves dans la réalisation d'un projet concret répondant à un besoin ou à un problème dans son école ou son quartier ;

- Une diversité d'approches pédagogiques : expérientielle, interdisciplinaire, résolutique, réflexive, coopérative, holistique, critique, sensible, créative, etc.
 - Utiliser son environnement avoisinant (boisé, rivière) comme lieu d'apprentissage ;
 - Encourager le partage de compétences entre les pairs, tant entre les élèves qu'entre les membres du personnel (communauté de pratique) ;

- Une foule de stratégies pédagogiques : projets communautaires, jeux de rôles, itinéraires environnementaux, autobiographies environnementales, animations, jardinages pédagogiques, lectures de paysage, mobilisations collectives, etc.
 - Tenir des classes à l'extérieur, que ce soit dans la cour d'école, dans le quartier ou en nature.

3. Devenir membre du programme

Devenir membre du [programme Matière verte](#) représente un engagement mutuel entre l'établissement et ENvironnement JEUnesse.

La force du programme réside dans sa capacité mobilisatrice. C'est pourquoi les établissements qui s'engagent avec nous dans le programme Matière verte s'engagent également à mobiliser toute la communauté de leur milieu : équipe de direction, personnel enseignant, personnel de soutien, spécialistes (travail social, psychologie, orthopédagogie, etc.), parents et élèves qui sont impliqués dans les activités, par exemple au sein du comité environnemental.

Pour ENvironnement JEUnesse, l'engagement passe avant tout par l'implication et la mobilisation de la jeunesse qui doit être au cœur des prises de décision dans la mise en place d'actions et de projets. En devenant membre du programme Matière verte, vous vous engagez également à déployer les ressources nécessaires pour mettre en place une approche de développement de projets guidés par le par et pour les jeunes. Afin d'atteindre cet objectif, ENvironnement JEUnesse vous accompagne et vous appuie en vous offrant différents types de ressources.

Devenir membre du programme Matière verte, c'est :

1. L'accès au programme pour les écoles de tous les milieux et de toutes tailles.

Grâce aux soutiens financiers de [partenaires](#), les activités du programme Matière verte sont gratuites pour les membres du programme.

2. La disponibilité de notre équipe tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions.

Nos chargées de projet sont disponibles pour échanger avec les membres du programme (appels, courriels, rencontres virtuelles, etc.) et communiquer des rappels des dates importantes (événements, rencontres de suivi, etc.) par le biais de nos infolettres et d'un groupe Facebook privé.

Que ce soit pour accompagner vos comités ou des projets portés par vos élèves, notre équipe peut vous offrir une aide personnalisée afin de:

- Découvrir différentes ressources en éducation relative à l'environnement (ÉRE);
- Obtenir de l'inspiration pour développer ou mettre en œuvre un projet environnemental;
- Faire un remue-méninges sur les meilleures pratiques de mobilisation jeunesse;
- Recevoir des conseils pour l'implantation d'une gestion durable au sein de votre établissement;
- Sélectionner vos priorités environnementales;
- Recevoir des outils concrets de gestion de projet afin de vous guider dans leurs mises en place et assurer leur pérennité;
- Tester des idées, recevoir de la rétroaction ou des encouragements;

- Vous mettre en relation avec d'autres écoles qui rencontrent des défis similaires ou qui ont un intérêt partagé sur une thématique afin de pouvoir échanger et bénéficier de leur expérience terrain;
- Vous orienter vers des organismes partenaires qui pourraient vous soutenir dans vos démarches spécifiques.

3. Le réseautage

Au cours de l'année, au moins **deux à trois événements de formation et de réseautage** sont offerts aux membres du programme Matière verte. La thématique de ces journées varie d'une année à l'autre, en fonction des demandes et besoins dans le réseau.

De plus, les efforts soutenus des établissements certifiés sont soulignés lors d'un de ces événements.

Ces activités sont offertes gratuitement à toutes les personnes impliquées dans le programme Matière verte (directions, personnes employées, élèves, etc.), et peuvent être reconnues comme des **activités de formation valides** dans le cadre du volet certification.

4. Le volet certification

Le volet certification est facultatif. Il est basé sur une **progression par acquis au rythme de chaque école**. Cette démarche vous permet de structurer vos efforts environnementaux avec des outils à mettre en place selon les critères du niveau visé. À noter que tous ces outils sont également disponibles pour les établissements inscrits au volet accompagnement s'ils souhaitent les utiliser pour démarrer des projets ou se familiariser avec les démarches liées aux critères de la certification pour une année ultérieure.

4. Le volet certification

Le volet certification est divisé en **cinq niveaux** permettant d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et d'implanter une gestion durable des ressources des écoles. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des écoles. L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne ainsi de la progression de l'école dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Le **niveau 1** permet aux écoles de se familiariser avec le programme et ses ressources, tout en posant les bases de la gestion durable. Il est obligatoire d'obtenir le niveau 1 avant de viser un niveau supérieur de certification. Une fois celui-ci atteint, les écoles sont libres de viser un niveau supérieur ou maintenir un niveau déjà atteint.

Pour une période d'un à trois ans sans l'obtention de la certification ou la participation au programme, le niveau maximal pouvant être accordé est le niveau 3. Après trois ans et plus de pause, l'établissement a l'obligation de se réinscrire au niveau 1.

À noter que la certification est valide pour 1 année scolaire et qu'il faut renouveler son inscription annuellement, et ce, même si l'école souhaite maintenir le niveau atteint lors de l'année précédente.

4.1 Processus de certification

Le volet certification comprend une **analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur**. Le **comité aviseur** a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des écoles. Le comité aviseur regroupe des personnes expertes œuvrant en éducation relative à l'environnement et des membres jeunesse (élèves, par exemple).

L'établissement dispose d'une année scolaire pour atteindre les critères du niveau de certification visé. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par le comité aviseur qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Un canevas de rapport d'activité est fourni aux écoles participantes dans l'espace membre et le rapport remis doit comprendre toutes les exigences mentionnées dans cet outil, en plus des autres documents requis selon le niveau visé.

4.2 Critères des niveaux de la certification

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	■	■	■	■	■
Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'école	■				
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	■				
Assister au webinaire d'introduction du programme	■				
Intégrer et utiliser au moins 1 outil de communication environnementale auprès de la communauté de l'école	■	■	■	■	■
Réaliser au moins 3 activités de sensibilisation en éducation relative à l'environnement	■	■	■	■	■
Mettre en œuvre de 1 à 5 actions environnementales significatives	■ (1)	■ (2)	■ (3)	■ (4)	■ (5)
Accueillir 2 formations destinées minimalement aux membres du comité portant sur 2 thématiques environnementales différentes		■	■	■	■
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours		■	■	■	■
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			■	■	■
Élaborer et adopter une politique environnementale (mise à jour tous les 5 ans)			■	■	■
Compléter le bilan environnemental de l'école (à refaire tous les 5 ans)				■	■
Créer un fonds environnemental					■
Mettre en place et maintenir des mesures d'amélioration continue					■

Contribuer à au moins 1 activité d'ENvironnement
JEUnesse*

■

*Pour obtenir le **niveau 5 du programme**, l'école doit contribuer à au moins une activité d'ENvironnement JEUnesse parmi les suivantes : soutenir la participation de ses élèves au colloque annuel ; assister à un événement de formation et de réseautage ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau.

5. Inscription

L'inscription à Matière verte 2024-2025 est pour **votre établissement** et est **valide pour l'année scolaire 2024-2025 seulement**. Si votre école souhaite poursuivre le programme l'année prochaine, il faudra vous inscrire de nouveau.

5.1 Date limite et avantages

Volet accompagnement - L'inscription au volet accompagnement est possible **en tout temps pendant l'année scolaire**. Cependant, peu importe le moment dans l'année, **votre inscription sera valide seulement pour l'année scolaire en cours, soit d'août 2024 à juin 2025**.

Volet certification - L'inscription au volet certification est possible jusqu'au **30 novembre 2024**.

Matière verte	Accompagnement	Certification
Prix réduit pour nos activités, ateliers, colloques et conférences (consulter notre brochure* « Service d'éducation environnementale »)		
Participation à la vie démocratique de l'organisme		
Invitations et contenus exclusifs		
Rayonnement de vos initiatives environnementales auprès du réseau		
Exclusif aux jeunes de 12 à 18 ans : stage d'observation d'une demi-journée dans les bureaux d'ENvironnement JEUnesse		
Porter la voix de la jeunesse engagée en environnement		
Suivi et accompagnement personnalisé en tout temps, par téléphone ou par courriel		
Accès à l'espace membre Matière verte (ressources, outils de gestion, etc.)		
Webinaire sur les bases du programme, sur l'éducation relative à l'environnement et sur la gestion durable en milieu scolaire		
Participation à deux événements de formation et de réseautage par année		
Attestation de participation remise aux élèves ayant participé aux activités		
Visibilité accrue au sein du réseau à travers les canaux de communication d'ENvironnement JEUnesse		
Groupe Facebook privé et infolettre pour les membres		
Bourses disponibles pour les écoles		
Attestation de participation au programme Matière verte remise à l'école (certificat pour les membres du volet certification)		
Analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur, avec des pistes de recommandation personnalisées		
Certificat de reconnaissance selon le niveau atteint		

*Brochure accessible sur la [page Éducation de notre site Internet](#)

5.2 Frais d'inscription

Les tarifs ci-dessous sont par établissement pour l'année scolaire 2024-2025, selon s'il s'agit d'une école publique ou privée.

Notez que le renouvellement de l'inscription au programme Matière verte n'est pas automatique ; **vous devez renouveler votre inscription sur une base annuelle** que vous participiez au volet accompagnement ou au volet certification.

Les tarifs 2024-2025

ACCOMPAGNEMENT		CERTIFICATION	
Pour le public	Pour le privé	Pour le public	Pour le privé
\$0 /an Tarif lève tôt	\$100 /an Tarif lève tôt	\$300 /an Tarif lève tôt	\$400 /an Tarif lève tôt
\$50 /an Tarif régulier	\$150 /an Tarif régulier	\$350 /an Tarif régulier	\$450 /an Tarif régulier

Le tarif lève-tôt est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2024.

L'adhésion à ENvironnement JEUnesse est obligatoire (100 \$ pour 3 ans). Cela vous permet de participer à la vie démocratique de l'organisme et vous offre des prix réduits pour les formations et ateliers de notre brochure « [Service d'éducation environnementale](#) » ainsi qu'un accès à des contenus exclusifs. Nous vérifierons le statut de votre adhésion lors de votre inscription. **Si vous n'étiez pas déjà membre d'ENvironnement JEUnesse ou si votre adhésion est échue, nous ajouterons le frais de 100 \$ à votre facture.**

Particularité du volet certification

Pour le volet certification, si l'école compte plus d'un pavillon, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations, que le bilan et le rapport d'activité couvrent l'ensemble des installations, **une seule inscription sera comptée.**

Si une école compte plusieurs pavillons, mais que ceux-ci ont des politiques, des mesures et des comités différents et que plusieurs rapports d'activités sont rédigés, **chaque installation représentera une inscription distincte.**

Enfin, si une seule installation d'une école qui compte plusieurs pavillons souhaite rejoindre le programme, l'installation peut s'inscrire à titre individuel sans que ses activités soient offertes à l'ensemble des pavillons de l'école. Dans ce cas, **seule l'installation inscrite au programme pourra se voir décerner une certification.**

5.3 Les étapes pour rejoindre le programme

1. Remplir le **formulaire d'inscription** (accessible aussi sur la [page du programme Matière verte sur notre site internet](#))

Le formulaire d'inscription constitue un engagement mutuel entre l'établissement scolaire et ENvironnement JEUnesse.

Une fois votre inscription reçue, ENvironnement JEUnesse complétera votre dossier membre avec les informations fournies dans ce formulaire. Nous vous enverrons un courriel de bienvenue avec les prochaines étapes à suivre. Ensuite, nous vérifierons le statut de votre adhésion à ENvironnement JEUnesse et nous préparerons la facture pour acquitter vos frais d'inscription. Celle-ci vous sera transmise par courriel à partir de l'adresse programmes@enjeu.qc.ca dans les plus brefs délais et contiendra les informations de paiement.

Si vous ne recevez pas votre facture ou votre courriel de bienvenue dans les 14 jours suivant votre inscription, assurez-vous de vérifier votre dossier pourriels. Si vous n'arrivez pas à repérer nos messages, il se peut que votre service de courriel ait bloqué notre adresse. Dans ce cas, svp écrivez-nous à programmes@enjeu.qc.ca pour nous aviser.

2. Après réception de la facture, acquitter les frais d'adhésion au programme Matière verte

5.4 Conditions d'annulation

À noter que, dès la réception de votre inscription, notre équipe engage des frais pour :

- Le traitement de votre dossier d'inscription et la préparation de la facture ;
- Les communications avec vous (courriels, bulletins, animation du groupe Facebook) ;
- La préparation des activités de formation et de réseautage du programme ;
- La mise à jour des documents du programme ;
- Etc.

Ainsi, dès la réception du formulaire d'inscription par ENvironnement JEUnesse, il ne sera pas possible d'annuler votre inscription et votre école sera dans l'obligation d'acquitter les frais indiqués sur la facture qui vous sera transmise.

À tout moment pendant l'année scolaire, **si votre école est inscrite au volet certification**, vous pouvez décider de **changer de niveau***, et même, de passer au volet accompagnement. Cependant, **aucun remboursement ne sera émis si vous passez du volet certification au volet accompagnement** en cours d'année scolaire.

Si votre école s'inscrit au volet accompagnement et que vous souhaitez **modifier votre inscription pour passer au volet certification**, vous pouvez le faire **jusqu'au 30 novembre 2023** (date limite pour s'inscrire à la certification). **Une nouvelle facture sera alors émise** pour que votre établissement paie la balance du coût requis pour s'inscrire à la certification.

**À noter que si c'est votre première année de participation au volet certification, vous devez débiter par le niveau 1. Une fois le niveau 1 de la certification obtenu, vous serez libre de viser le niveau de votre choix pour l'année suivante.*

6. Dates importantes

Tous les membres du programme Matière verte (volet accompagnement et volet certification) peuvent solliciter des rencontres avec notre équipe de chargées de projet tout au long de l'année.

Événements de formation et réseautage	
Octobre 2024	Colloque annuel en environnement pour et par les jeunes
Décembre 2024	Webinaire d'introduction au programme
Septembre 2024 à juin 2025	Formation et réseautage en ligne (ex.: atelier en ligne, café-réseautage, conférence, etc.)

Dates spécifiques au volet certification

Dates limites	
30 novembre 2024	Fin des inscriptions
20 juin 2025 à 16 h 00	Fin des prises en charge de questions en lien avec le rapport d'activité
27 juin 2024 à 16 h 00	Remise du rapport d'activité

Rencontres de suivi	
Automne 2024	Première rencontre de suivi individuelle (ou avec votre comité)
Février 2025	Deuxième rencontre de suivi par niveau
Mai 2025	Troisième rencontre de suivi